

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 26 SEPTEMBRE 2005**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

MM. HERRLE, BABILON, (excusés) qui étaient représentés respectivement par  
M. VOGEL et M. DUBOIS.

MM. MEYER-KUHN, WAGNER, KLIPFEL, ZINCK, Mme KIEFER, M. WEISBECKER,  
M. MOYEMONT, (excusés) ; MM. STEINER, WEISHAAR, TREIBER.

DEL. N° 094/2005conseil

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2004**

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER**

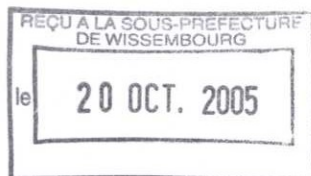
- *VU l'avis du bureau en date du 12 septembre 2005,*
- *VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,*
- *VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,*
- *VU la présentation du rapport,*

M. le président soumet, pour information, le rapport d'activités 2004 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport d'activités 2004.**

Le président demande aux élus des communes membres de présenter ce rapport au sein de leurs conseils respectifs.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme  
DURRENBACH, le 12 octobre 2005

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bernard LOGEL", written over a horizontal line.